

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-247 du 7 Juillet 1983

portant nomination du Camarade
Godfried JOHNSON en qualité de Secré-
taire Général Adjoint du Gouvernement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 245/PR du 17 Août 1968 portant organisation du Secrétariat Général du Gouvernement et le décret N° 331/PR du 25 Octobre 1968 qui l'a modifié ;
- SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;
- LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 6 Juillet 1983.

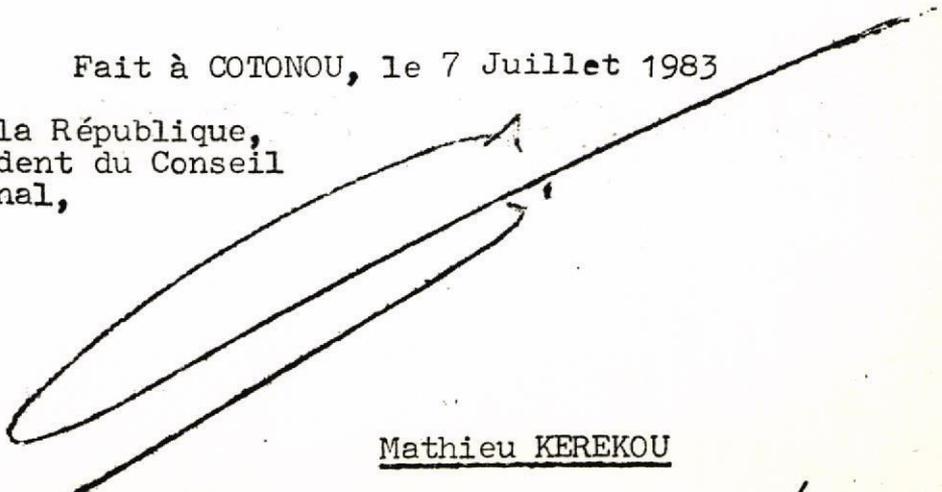
D E C R E T E :

Article 1er. - Le Camarade Godfried JOHNSON est nommé Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement.

Article 2. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 7 Juillet 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances



Isidore AMOUSSOU.-

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 4 CP-ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGG 4 MF 5
autres Ministères 21 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc 3 DB-
DSDV-DTCP-DI 20 DPE au MTAS 4 UNB-FASJEP 4 BN-DAN 4 BCP 1 Intéressé
1 JORPB 1.-